

Période d'épidémie de Coronavirus : Modification de la collecte des déchets à partir de lundi 23 mars 2020

En raison de l'épidémie du Covid-19, Limoges Métropole et son prestataire de collecte Veolia mettent tout en œuvre pour assurer une continuité de service optimale concernant la collecte et le traitement des déchets. Cependant, des évolutions du service doivent être apportées afin de garantir la santé et la sécurité des agents tout en garantissant la continuité de service imposée par l'urgence sanitaire.

Mot du Président de Limoges Métropole aux habitants pour lutter contre les incivilités

« NON aux jets d'encombrants ou de déchets par les fenêtres sur les collecteurs.

NON aux dépôts sauvages devant les déchèteries.

NON aux tontes de pelouse dans le bac vert entraînant des temps de collecte supplémentaires et une saturation inutile de la Centrale Energie Déchets.

NON aux mouchoirs, gants et masques jetés en vrac dans les bacs sans les mettre dans des sacs fermés.

Tous ces gestes d'incivisme rencontrés ces derniers jours sur le territoire de Limoges Métropole mettent en danger le personnel et mettent par conséquent en péril la continuité du service de gestion des déchets.

J'appelle tous les usagers à respecter le travail des hommes et des femmes présents sur le terrain.

Comptant sur votre solidarité, votre bienveillance et au civisme de tous en ces temps difficiles. »

Jean-Paul Duret, Président de Limoges Métropole

Ainsi, à compter de lundi 23 mars 2020 :

- **La collecte des déchets recyclables dans les bacs bleus est suspendue sur l'ensemble du territoire.**

Veolia est autorisée de manière tout à fait exceptionnelle pendant cette période de confinement **à collecter les bacs verts et les bacs bleus sur les mêmes tournées** et les vider à la Centrale Energie Déchets en raison de la fermeture des centres de tri.

Les usagers disposant d'un bac bleu sont invités à stocker à leur domicile leurs emballages recyclables le plus longtemps possible. En cas d'impossibilité, ils pourront exceptionnellement les mélanger avec les autres déchets dans des sacs fermés dans les bacs verts et bleus si nécessaire.

Les gérants des immeubles sont invités à présenter également à la collecte les bacs bleus et les bacs verts en même temps.

Tous les déchets, qu'ils soient recyclables ou non doivent être mis dans des sacs fermés pour éviter tout risque de contamination. L'ensemble des bacs doit être présenté à la collecte la veille au soir.

- **La collecte des ordures ménagères, des réductions de fréquence sont nécessaires pour préserver les effectifs en cas de contamination et assurer le service sur la durée.**

Ci-dessous, à compter du lundi 23 mars 2020 : le nouveau planning de collectes pour les 20 communes de Limoges Métropole

✓ **COLLECTES DU LUNDI :**

Limoges : zone 1 (Landouge), zone 6 (Puy Las rodas, François Perrin, Sainte Claire, Ernest Ruben), zone 9 (Mairie, Bord de Vienne), zone 10 (Zone sud, route de Toulouse).

Et les communes de Boisseuil, Chaptelat, Le Vigen et Solignac.

✓ **COLLECTES DU MARDI :**

Limoges : zone 2 (Beaunes les Mines), zone 5 (Albert Thomas, Montjovis, Labuissière), zone 8 (Centre-ville)

Et les communes de Condat, Panazol et St Just le Martel.

✓ **COLLECTES DU MERCREDI :**

Limoges : zone 3 (ZI Nord, Beaubreuil et Ester), Voies pénétrantes (axes François Perrin, Armand Dutreix, Général Leclerc et De Lattre de Tassigny).

Et les communes de Feytiat, Isle et Rilhac-Rancon.

✓ **COLLECTE DU JEUDI :**

Limoges : zone 4 (Vigenal, Aurence, Roussillon et Bellevue), zone 8 (Centre-ville),

Et les communes du Palais-sur-Vienne, St Gence et Veyrac.

✓ **COLLECTE DU VENDREDI :**

Limoges : zone 7 (Gare, Locarno, Aristide Briand, Chinchauvau)

Et les communes d'Aureil, Bonnac-la-Côte, Couzeix, Eyjeaux, Verneuil-sur-Vienne et Peyrilhac

✓ **COLLECTE DU SAMEDI**

Limoges : zone 8 (Centre-ville)

- Les collectes des colonnes aériennes et enterrées vertes et bleues pour les grands ensembles ne sont pas modifiées.
- **Bouteilles, bocal en verre et textile usagé** : Afin de limiter vos déplacements, merci de stocker autant que possible afin d'éviter de saturer les colonnes à verre et les box textiles.

Information du ministère de l'intérieur : Pour se rendre aux colonnes à verre et box textiles, imprimez une attestation de déplacement et cocher la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés » avec le motif "tri" ou "évacuation des déchets" ajouté à la main.

- **Pour rappel, les déchèteries restent fermées jusqu'à nouvel ordre.** Ce type de déplacements n'est pas autorisé par les autorités.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de bien vouloir prioritairement vous diriger sur le site internet de Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr et de réserver les urgences au numéro vert de la Direction de la Propreté.

ANNEXES : Période de Coronavirus - Petit Mémo sur la gestion des déchets
à compter du 23 mars 2020

Continuité des activités	Suspension des activités
Collecte des déchets avec modification des jours et fréquences	Déchèteries fermées
Collecte des colonnes aériennes et enterrées vertes et bleues	Collecte des bacs bleus suspendue
Collecte des colonnes pour le Verre	Dotation, remplacement, renouvellement des bacs suspendus (y compris campagne de changement des couvercles jaunes)
Collecte des box textiles en service minimum	Prêts de broyeurs, dotation de composteurs et broyage à domicile suspendus
Collecte des encombrants sur les quartiers prioritaires de Limoges	Collecte des encombrants sur les 19 communes autre que Limoges suspendue
Permanence téléphonique de 8h30-12h30 et 13h30-17h du lundi au vendredi	Collecte des piles suspendue
Suivi des composteurs collectifs	Accueil du public suspendu